

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 130 (2004)
Heft: 01/02: Architecture et photographie

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LA RÉDACTION DE TRACÉS

Après avoir passé plus de six ans au sein de la rédaction de notre revue en tant que rédactrice responsable pour les nouvelles technologies, Françoise Kaestli, physicienne dipl. EPFZ, a choisi de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Son premier article, publié le 16 juillet 1997, avait pour titre « Technologies nanométriques pour vision sans défaut ». Elle confirmait par là un goût marqué pour l'infiniment petit, mais aussi son souci permanent de donner au lecteur les moyens d'appréhender avec clarté les perspectives ouvertes par le développement des sciences techniques.

C'est sans doute une même passion didactique qui la décide aujourd'hui à entreprendre une formation pédagogique. Nul doute que son extrême acuité intellectuelle, qu'appréciaient tant les lecteurs de la revue, illumine les jeunes esprits qui auront désormais le privilège de bénéficier de son enseignement. Pour autant, elle n'abandonnera pas complètement sa collaboration avec la revue, à laquelle elle envisage de fournir de loin en loin

quelque précieuse contribution. La rédaction de *TRACÉS* et le Conseil d'administration de la SEATU la remercient chaleureusement pour la qualité de son engagement au sein de la revue et lui adressent leurs encouragements les plus vifs pour son épanouissement personnel et professionnel.

Bien qu'il ne soit guère imaginable de remplacer une collaboratrice d'une telle qualité, il fallait, sous peine de condamner la rédaction à un épuisement définitif, ajouter une nouvelle plume à ce vénérable canard qu'est la revue *TRACÉS*. Il s'agit d'Anna Hohler, dont les lecteurs ont déjà pu apprécier deux contributions l'an dernier, à propos de la Deltametropool et du projet de pavillon suisse à l'exposition universelle d'Aichi 2006.

Anna Hohler, licenciée en lettres de l'Université de Lausanne et journaliste RP, a débuté sa carrière au sein de la rédaction culturelle du quotidien *Le Temps*, où elle a également assumé la responsabilité du supplément « Habiter ». Puis, durant l'exposition nationale Expo.02, elle fut rédactrice en chef adjointe de l'« Expo-Journal ». Elle a ensuite collaboré à diverses



Françoise Kaestli
(Photo Réd.)



Anna Hohler
(Photo Steeve Juncker)

publications (*24 Heures*, *l'Hebdo*, *Hochparterre*, *Kulturmagazin*, *Revue Mouvement*) et institutions (Pro Helvetia, Service culturel Migros) en tant que journaliste libre.

Depuis octobre 2003, elle assume, au sein de la rédaction de *TRACÉS*, la responsabilité de la réalisation et de l'édition du journal de l'A3, l'association des anciens étudiants de l'EPFL. Dès le 1^{er} janvier de cette année, elle ajoute à cette charge celle de rédactrice responsable pour les Nouvelles technologies et l'environnement au sein de la revue *TRACÉS*. Parfaitement bilingue, elle aura en outre la tâche d'améliorer la collaboration avec notre revue sœur *tec21*.

La rédaction se félicite de bénéficier de son expérience dans le domaine de la presse et lui souhaite d'ores et déjà la plus chaleureuse bienvenue.

Francesco Della Casa

DIRECTION DE LA SIA : LES NOUVEAUX RPH DOIVENT S'IMPOSER

Réunie pour la première fois dans sa nouvelle composition, la direction de la **sia** s'est à nouveau préoccupée des règlements sur les prestations et les honoraires adoptés par l'assemblée des délégués en juin 2003. L'application de ces règlements revêt en effet une importance décisive pour l'avenir des concepteurs et la qualité de l'environnement construit en Suisse. C'est pourquoi la direction a entériné des règles de comportement à l'intention des

mandataires de prestations d'étude, ainsi qu'un appel à leurs mandants.

La réunion de la direction qui s'est tenue le 2 décembre 2003 fut l'occasion de souhaiter la bienvenue à ses quatre membres nouvellement élus : Andreas Bernasconi, le prof. Andrea Deplazes, Pius Flury et Peter Rapp (voir page ci-contre). La répartition des tâches au sein du collège a fait l'objet d'une première discussion, mais les différentes fonctions et mandats de représentation ne seront attribués qu'à l'issue du séminaire de la direction fixé à début février.

Pour l'application systématique des nouveaux RPH

Les nouveaux règlements concernant les prestations et les honoraires (RPH 2003) ne s'imposeront sur le marché que si les architectes et les ingénieurs formulent leurs offres sur cette base et que les maîtres d'ouvrages en exigent l'application. Les deux partenaires sous contrat ont en effet tout à gagner de la fourniture adéquate de prestations rémunérées par des honoraires convenables, qui garantissent également la qualité des prestations d'étude à long terme. Afin d'assurer l'application des

RPH, la direction a émis des règles de comportement relatives à la présentation des offres de prestations et d'honoraires et appelé les maîtres d'ouvrages à prendre conscience de leurs responsabilités. Complétant les informations déjà communiquées aux acteurs concernés, les deux documents approuvés à cet effet seront largement diffusés. (Voir également <www.sia.ch/pratique/honoraires>).

Réexamen des offres de la SIA

La révision du règlement des offres de prestations et d'informations réservées aux membres de la Société a été adoptée. Un système de rabais simplifié favorise désormais clairement les membres bureaux par rapport aux autres catégories de membres **sia**. Par ailleurs, des offres internes qui devraient intéresser en priorité les membres bureaux ont été définies, tandis que le service de consultation juridique, payant dès la quatrième minute, a été définitivement instauré pour les non-membres. Ce service de consultation rapide demeure gratuit pour les membres. Quant à la palette de services que la **sia** fournit à ses membres ou à des tiers, elle est bien sûr maintenue dans toute sa diversité.

Report de la décision relative à une taxe d'admission

La commission des admissions ayant déposé une requête visant la perception d'une taxe administrative pour le traitement des dossiers d'adhésion de

membres individuels, cette question a fait l'objet d'un débat contradictoire lors de la dernière conférence des présidents. La section zurichoise a défendu le principe d'une taxe qui ne serait perçue qu'en cas d'admission effective d'une candidate ou d'un candidat. Un tour de scrutin consultatif a toutefois fait apparaître une majorité plutôt opposée à l'idée. La direction a donc résolu de suspendre toute décision en attendant l'issue d'un débat interne plus approfondi et jusqu'à ce que les questions encore ouvertes en matière de reconnaissance professionnelle et en ce qui concerne le registre suisse des ingénieurs, architectes et techniciens (REG) soient clarifiées.

Adoption du nouveau plan comptable SIA 1040

Le nouveau plan comptable élaboré par la **sia** est basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires SIA (2003), sur les outils informatiques développés pour ces RPH et sur le plan comptable pour les PME proposé par l'Union suisse des arts et métiers. Adopté par la direction et incorporé au programme de vente de la **sia**, il a été remis gratuitement aux membres bureaux, qui l'ont ainsi à disposition pour leur comptabilité 2004. Le plan comptable SIA peut être adapté aux besoins particuliers d'une entreprise. Cela étant, la tenue d'une comptabilité sur une base uniforme à toute la branche facilitera la comparaison entre bureaux et permettra notamment une

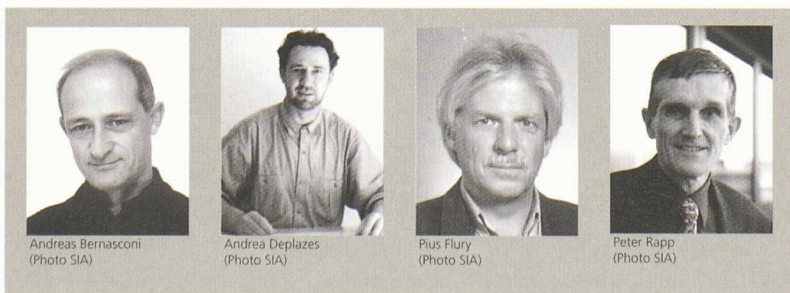
enquête efficace pour confronter les données relatives au temps moyen nécessaire par mandat (Tm), tel qu'il est défini dans les règlements concernant les prestations et les honoraires.

Financement du projet de norme sur la conservation des structures porteuses

L'avenir de la construction est étroitement lié à un développement durable de l'environnement bâti et des infrastructures qui s'y rattachent. Si le domaine construit est aujourd'hui largement achevé en Suisse, la société et l'économie posent sans cesse de nouvelles exigences d'exploitation pour les structures en place. Cela se traduit par la modification ou le remplacement du bâti existant, ainsi que l'adjonction de nouveaux ouvrages. Comme extension et complément aux *Swisscodes*, l'actuel recueil disparate des normes **sia** sur la conservation des ouvrages doit être revu. La direction a accordé un financement de départ à ce projet à hauteur de 50 000 francs. Le concept de révision pourra ainsi être affiné, afin de poser les bases à même d'assurer le financement de l'ensemble du projet.

Etude sur la réglementation des professions libérales

Une étude comparative sur la réglementation des professions libérales - incluant les métiers d'architecte et d'ingénieur - a été menée par la Commission européenne. La **sia** a été priée d'apporter son concours à une étude parallèle du même type au niveau suisse. La direction s'interroge sur le sens d'un tel projet. La réaction du commissaire européen concerné face à l'étude déjà présentée indique clairement une tendance à la diminution plutôt qu'à l'optimisation de l'ensemble réglementaire existant, alors que la Suisse ne dispose pas ou à peine



Andreas Bernasconi
(Photo SIA)

Andrea Deplazes
(Photo SIA)

Pius Flury
(Photo SIA)

Peter Rapp
(Photo SIA)

de règles essentielles en la matière au niveau national. Les professions que défend la **sia** ne sont en effet définies nulle part de manière contraignante, ce qui conduit, comme on le sait, aux exigences correspondantes de la **sia** dans le domaine de la reconnaissance professionnelle et des autorisations d'exercer. Si l'étude suisse devait malgré tout être menée, la **sia** s'y associera activement, afin de veiller à ce que les résultats obtenus s'avèrent représentatifs des pratiques professionnelles ayant cours dans notre pays.

La pollution lumineuse, un thème qui concerne la SIA

La pollution lumineuse est un phénomène en constante augmentation. Se reflétant sur les corpuscules d'air et les diverses poussières ou particules présentes dans l'atmosphère, l'éclairage artificiel finit par illuminer le ciel nocturne, avec un accroissement parallèle des lueurs aveuglantes. C'est pourquoi la direction estime nécessaire de définir - en collaboration avec les offices fédéraux et les associations professionnelles concernés - l'opportunité d'une activité normative de la **sia** dans ce domaine.

Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA

Recommandations de la Kbob concernant les honoraires 2004

A mi-décembre, la Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier (Kbob) a publié ses recommandations concernant les honoraires en 2004. Ce communiqué peut être consulté sous <www.kbob.ch>. Il est également disponible sur le site Internet de la sia <www.sia.ch>, sous la rubrique « Pratique » et le mot clé « FAQ » (questions-réponses à propos des RPH).

ADIEU À UN INGÉNIEUR HUMANISTE

« Cher Monsieur Guery

C'est dans la tristesse que j'ai reçu votre lettre du 26 novembre et le certificat. Je dois en effet vous communiquer que mon mari, Paul Huguenin, est décédé le 19 novembre. Il était, à 92 ans, devenu d'une très grande faiblesse (...) Une pneumonie l'a emporté en deux jours, sans souffrances et sans angoisse, de sorte que ses deux filles et moi devons remercier le Ciel pour cette douce fin.

Je vous suis très reconnaissante de ce que vous et ses anciens amis avez fait pour sa mémoire. Le connaissant bien, je suis sûre que c'est en collaborant au sein du Groupe des Ingénieurs de l'Industrie qu'il a éprouvé une très grande joie, car il était heureux en travaillant à réaliser un de ses idéaux, mais bien sûr vos éloges lui auraient fait plaisir ! (...) »

Limpides et touchantes, ces quelques lignes tirées de la lettre adressée le 5 décembre 2003 par Marie-Thérèse Huguenin au président du Groupe des ingénieurs de l'industrie (GII) nous ont paru le plus légitime exergue au présent hommage. A l'occasion de son jubilé 2003, le GII a en effet décerné à Paul Huguenin, qui en fut le premier président de 1954 à 1956, le titre de membre d'honneur, avec la mention suivante: « Pour ses activités fondamentales visant l'atteinte des objectifs communs, pour son engagement inlassable et important pour la fondation du GII (FII) et sa conduite lors des premières années cruciales, pour ses efforts en relation avec la position sociale des ingénieurs, nous décernons aujourd'hui à Monsieur Paul Huguenin, en son absence, le titre de membre d'honneur du GII. »

Paul Huguenin est né le 1^{er} août 1911 dans une famille de graveurs et

de mécaniciens qui exploitaient au Locle une fabrique de médailles et d'insignes. Attiré par les problèmes techniques, il entreprit une formation d'ingénieur-mécanicien au Polytechnicum de Zurich, puis travailla durant sept ans chez Ciba à Bâle. En 1944, il se trouva face à une décision cruciale : rester à Bâle ou se consacrer entièrement à l'entreprise familiale, car il était le seul de sa génération à pouvoir reprendre la direction d'une usine qui avait péniblement survécu à la crise des années trente. Paul Huguenin choisit de relever le défi et voua dès lors le meilleur de ses forces à moderniser et faire prospérer l'entreprise. En même temps, très attentif aux problèmes sociaux, il rédigea une « Esquisse d'une organisation sociale de l'entreprise » et prit conscience que les ingénieurs avaient tous leur rôle à jouer. C'est à cette époque qu'il contribua à créer le Groupe social des ingénieurs de l'industrie auquel il collabora de son mieux tout en continuant à présider aux destinées de la fabrique *Huguenin S.A.*, société dont il ne remit les rênes qu'à l'âge de 78 ans.

Porte-parole de la communauté locloise, *L'Impartial* n'a pas manqué de rendre hommage à Paul Huguenin en ces termes: « ... digne représentant d'une lignée de créateurs et de graveurs qui a porté haut et loin le savoir-faire et la qualité de la Mère-Commune (...) Il était de ceux qui travaillaient pour que Le Locle reste un fleuron industriel. (...) C'est un homme d'une remarquable finesse, humaniste, d'éducation calviniste, visionnaire et très doué en affaires que Le Locle vient de perdre. » (*L'Impartial*, 25.11.03/jcp).

S'associant au GII et à la **sia**, *TRACÉS* présente à son tour sa sympathie à Madame Marie-Thérèse Huguenin, à sa famille et à ses proches.

(Réd. *TRACÉS*)